



**Appel à manifestation d'intérêt (AMI)**  
**Création d'un « Réseau régional d'incubateurs »**  
**pour les programmes de maturation, d'incubation et d'accélération**  
**en Région Centre-Val de Loire**

**I. CONTEXTE**

**« L'innovation est aujourd'hui au centre de la stratégie des entreprises comme de l'acte initial d'entreprendre. Avoir la capacité d'accompagner chaque étape du cycle de vie d'un projet est un impératif pour sécuriser ceux qui osent. C'est le sens de l'action de la Région »** - François BONNEAU Président de la Région Centre-Val de Loire et Président délégué de DEV'UP Centre-Val de Loire

La Région Centre-Val de Loire place l'innovation au cœur de ses priorités. Elle finance ainsi les cinq pôles de compétitivité et les clusters présents sur le territoire. Elle soutient également les projets d'innovation et de recherche développement des entreprises à différentes étapes sous formes de prêts et de subvention :

- Prêt d'honneur pour aider le dirigeant dans une phase de recherche de fonds pour finaliser ses preuves de concept.
- Accompagnement en fonds propres via des fonds dans lesquels la Région a investi ou l'outil Centre-Val de Loire Amorçage.
- Subvention pour aider à la finalisation des projets de R&D et la concrétisation des innovations en appui direct de l'entreprise ou de consortiums mobilisant des laboratoires de recherche.
- Participation à des fonds d'investissement qui soutiennent l'innovation, comme Loire Valley Invest 2, qui vient d'être relancé avec un budget public-privé de 21,5 M€.

Dans le cadre du renouvellement de son SRDEII « ambitions 2030 » voté en novembre 2023, la Région a identifié un axe d'amélioration en matière de soutien aux jeunes entreprises innovantes. La mesure 27 prévoit en particulier la structuration « d'un réseau régional d'incubation ». La Région Centre-Val de Loire a confié à l'Agence régionale Dev'Up, à travers le SRDEII et en lien avec sa mission de développement de l'emploi et du soutien aux entreprises, l'animation du Réseau Régional d'Incubation.

Malgré son un terreau fertile de R&D, la région témoigne d'un dynamisme entrepreneurial innovant insuffisant, notamment en matière de projets issus ou en lien avec la recherche publique.

La constitution d'un réseau d'acteurs porteurs de programmes de maturation, d'incubation et/ou d'accélération d'entreprises innovantes doit permettre de fédérer et structurer les premières étapes du cycle de développement des entreprises innovantes, depuis l'idée jusqu'à la consolidation et l'expansion commerciale. Cela afin d'apporter aux porteurs de projet et aux start-ups innovantes un continuum de services d'accompagnement nécessaires pour développer et implanter leur projet en Centre-Val de Loire.

En déployant un réseau régional d'incubation des entreprises innovantes, la Région souhaite :

- Répondre plus efficacement aux besoins des start-ups et entreprises innovantes régionales et participer à leur développement
- Ancrer les projets et les entreprises accompagnées sur le territoire régional
- Coordonner les initiatives et donner de la lisibilité
- Contribuer à l'attractivité du territoire en présentant un « terreau d'accueil fertile et interconnecté ».

Le démarrage opérationnel du réseau régional d'incubation des entreprises innovantes est prévu pour le second semestre 2024.

## **II. NATURE DES PROJETS ATTENDUS**

L'Appel à manifestation d'intérêt vise à labelliser des programmes de maturation, d'incubation et d'accélération existants, proposant aux start-ups un accompagnement de qualité, propre à favoriser leur émergence, leur développement et leur connexion à l'écosystème régional d'innovation, sur la base d'un cahier des charges élaboré par la Région Centre-Val-Loire.

### **a. Caractéristiques des projets attendus et critères d'éligibilité**

Pour être labellisé « Incubateur du Réseau Régional d'incubation » le programme de maturation, d'incubation et/ou de maturation devra répondre au cahier des charges ci-dessous.

#### **Axe 1 – La cible des programmes est la création d'entreprises innovantes**

Ainsi, le programme doit démontrer :

##### **1.1 Le degré d'innovation des projets de créations d'entreprises accompagnés.**

La définition de l'innovation retenue par la Région Centre-Val de Loire est celle du Manuel d'Oslo de l'OCDE : « *une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures* ».

Il peut donc s'agir de création d'entreprises ou de projets de création d'entreprise issus d'une innovation de produit, d'une innovation de procédé, d'une innovation de commercialisation (marketing) ou d'une innovation organisationnelle.

L'accompagnement de projets issus ou en lien avec la recherche publique sera jugé comme un plus pour le programme.

## 1.2 Le positionnement dans la chaîne de création et de développement de l'entreprise innovante : maturation, incubation ou maturation.

Chaque programme doit cibler un seul positionnement. Mais en cas de positionnement multiple un seul dossier peut être déposé au titre de l'AMI.

L'alignement entre les entreprises accompagnées et le positionnement dans la chaîne d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes est un prérequis pour intégrer le RRI. Il s'agira de démontrer que le niveau de maturité des projets de création d'entreprises accompagnés est cohérent par rapport au positionnement du programme.

Les critères de maturité retenus par la Région Centre-Val de Loire pour les différentes phases d'accompagnement sont résumés dans le tableau ci-dessous.

	Maturation	Incubation	Accélération
CA	Pas de CA	Pas ou peu de CA	Général et/ou ayant accéléré leur CA
TRL	3/5 + lien recherche publique	5/8	8/9
Maturité marché	A pré-élaborer	N'ayant pas établi de preuve de concept marché	Ayant établi une preuve de concept marché, avec des besoins de développement commercial, marketing, acquisition de talents...
Besoins financiers	Subventions, love money, concours	Renforcement des fonds propres (prêt d'honneur) aides à la création & faisabilité, concours & subventions, levées de fond amorçage possibles, business angels	Levées de fond hors amorçage possibles : fonds de capital-risque, fonds de croissance, business angels

## 1.3 Une masse critique suffisante

Le programme doit accompagner un minimum de 10 nouveaux projets par an, recevoir un minimum de 20 dossiers de candidatures par an, et rencontrer un minimum de 40 projets par an. La masse critique est un prérequis pour intégrer le RRI.

## 1.4 Une attractivité et une reconnaissance de l'écosystème

Le programme doit démontrer l'intérêt porté et la validation par les pairs dans l'accompagnement à la création d'entreprises innovantes.

Cela se traduit par une implication de représentants de l'entrepreneuriat, du financement des entreprises innovantes, de l'écosystème d'innovation et des entreprises / industriels dans sa gouvernance et/ou son financement.

Cela pourra également se traduire par une capacité à attirer des porteurs de projet ou des entreprises au-delà de son territoire.

## Axe 2 – L’offre d’accompagnement doit être formalisée

Le programme devra démontrer avoir construit une méthodologie d’accompagnement formalisée, structurée, et pertinente au regard des entreprises innovantes et de son positionnement dans la chaîne d’accompagnement à la création.

### 2.1 Une offre de services couvrant les besoins essentiels d’accompagnement des projets selon leur niveau de maturité

Le programme doit démontrer sa capacité à proposer (en interne ou en externe) une offre de services de qualité et adaptée à sa cible.

- Le programme doit démontrer sa capacité à créer une communauté d’entreprises innovantes : par la mise en place d’un programme d’événements, par la mise à disposition un lieux physique totem d’échanges et de rencontre entre porteurs de projets ainsi que par l’animation d’un réseau d’alumnis et de mentors.
- Le programme doit obligatoirement réaliser en interne le suivi global du projet comprenant l’évaluation, le suivi et l’accompagnement stratégique du projet ainsi que la mise en relation qualifiée vers les interlocuteurs pertinents de l’écosystème selon les besoins du projet et son niveau de maturité.
- Le programme doit obligatoirement proposer en interne ou en externe 80% des services identifiés dans les tableaux ci-dessous, considérés par la Région Centre-Val de Loire comme l’offre de services « socle commun » d’un programme de maturation, d’incubation ou d’accélération de projets innovants.

Offre de services « socle commun » proposée par les programmes d’accompagnement selon leur position dans la chaîne

Maturation		
Accompagnement	Intermédiation /	Prérequis interne
	Evaluation du projet et accompagnement stratégique / suivi de l'entreprise	
	Développement/ validation technologique (PoC)	Interne ou externe
	Stratégie de transfert / valorisation	
	Propriété intellectuelle	
	Développement numérique/ICT	
	Pré-Etude de marché	

d’accompagnement

Incubation		
<i>Accompagnement global</i>	Mise en relation/ partenariat	Prérequis interne
	Evaluation du projet et accompagnement stratégique / suivi de l'entreprise	
<i>Accompagnement sur la stratégie</i>	Accompagnement RH du dirigeant	Interne ou externe
	Etude de marché / positionnement marché	
	Développement/ validation technologique	
	Propriété intellectuelle	
	Design et développement de produit	
	Business model et business plan	
	Stratégie financière	
<i>Accompagnement opérationnel</i>	Support juridique (aide création, contrats..)	
	Développement numérique/ICT	
	Accès aux financements	
	Comptabilité	
	Ressources humaines, recrutement, structuration équipe	

Accélération		
<i>Accompagnement global</i>	Mise en relation/ partenariat	Prérequis interne
	Evaluation du projet et accompagnement stratégique / suivi de l'entreprise	
<i>Accompagnement sur la stratégie</i>	Stratégie de diversification	Interne ou externe
	Internationalisation	
	Stratégie financière	
<i>Accompagnement opérationnel</i>	Marketing/ communication/ notoriété	
	Accompagnement RH du dirigeant	
	Développement commercial	
	Accès aux financements (levées de fonds)	
	Comptabilité	
	Ressources humaines, recrutement, structuration équipe	
	Développement numérique/ICT	
	Propriété intellectuelle	
	Support juridique	

## 2.2 Des formats d'accompagnement garantissant un suivi global par un interlocuteur unique, des accompagnements individuels et des accompagnements collectifs

Le programme doit démontrer sa capacité à accompagner de manière individuelle les porteurs de projet. Cela passe notamment par 1 rendez-vous mensuel minimum en face-face entre le porteur de projet et son référent unique.

Il s'agira également de montrer comment le programme propose une bonne mixité entre accompagnements collectifs et individuels.

### **2.3 Des processus formalisés comme garantie de la qualité des accompagnements délivrés**

Le programme doit démontrer la mise en place de processus formalisés d'accompagnement des porteurs de projet à la fois sur les dimensions suivantes : détection, intermédiation vers l'écosystème, processus de sélection et stratégie d'entrée, processus post-accompagnement et stratégie de sortie, qualité de services.

L'engagement des porteurs de projets dans les programmes sera également évalué comme caution de la qualité et de la pertinence des services.

### **2.4 Une participation financière de l'entreprise à son accompagnement caution de son engagement**

Le co-financement de l'accompagnement par le porteur de projet peut être un révélateur de la qualité de l'offre de services et de son pouvoir d'attraction. Il s'agit également d'un signe d'engagement de la part des projets accompagnés. Il s'agira de montrer à quelle hauteur moyenne les porteurs de projet participent financièrement au programme et sous quelle forme.

## **Axe 3 – Des moyens et expertises avérés**

### **3.1 Une équipe interne calibrée et compétente pour accompagner les porteurs de projets**

Le programme doit prouver qu'il dispose des ressources humaines suffisantes et ayant les compétences pertinentes pour accompagner de manière qualitative les porteurs de projet d'entreprises innovantes.

Il s'agira de présenter succinctement l'organigramme nominatif relatif au programme candidat, et de fournir les CV des personnes de la direction et des personnes en charge de l'accompagnement au sein du programme. Une attention particulière sera portée aux compétences / expertise suivantes :

- Entrepreneurat innovant
- Connaissance technologique ou marché
- Ingénierie financière

Le nombre d'année d'expérience sera également un critère d'évaluation :

- Un minimum de 10 ans d'expérience est attendu pour le manager/ directeur du programme
- Un minimum de 5 ans d'expérience est attendu pour les personnes en charge de l'accompagnement liés au programme

### **3.2 Des partenariats formalisés avec l'écosystème régional et des experts externes comme source de valeur-ajoutée pour les projets accompagnés**

Le programme doit prouver sa forte connexion et ses synergies avec les acteurs, opérateurs et experts de la création d'entreprises innovantes. Ces partenariats doivent poursuivre plusieurs objectifs :

- Générer de l'expertise pour l'accompagnement des projets afin de fournir une offre de services de qualité à et adaptée à la cible.
  - Il s'agira de démontrer que le programme dispose d'un annuaire d'experts (cabinets de conseils, centres de ressources, etc.) pour réaliser les prestations faites en externe. Une attention particulière sera portée à la quantité et diversité des profils des experts permettant de couvrir l'ensemble des prestations/ expertises de l'offre de services « socle commun ».
  - Il s'agira également de démontrer que le programme dispose d'un réseau de mentors/ d'alumnis qu'il anime/ engage et mobilise selon les besoins des porteurs de projet.
- Alimenter le deal flow du programme : il s'agira de démontrer que le programme est présent dans l'écosystème d'innovation et qu'il a conclu 5 accords minimum de partenariats avec les acteurs clés au niveau régional voire national pour alimenter son processus d'entrée.
- Conserver l'entreprises innovantes dans les réseaux régionaux en sortie du programme.
- Permettre un accès facilité aux acteurs financiers : il s'agira de démontrer que le programme a conclu 3 accords minimum de partenariat avec les acteurs clés du financement au niveau régional voire national.

### **Suivi et pilotage de l'action publique**

Il est également demandé aux programmes candidats à la labélisation de fournir des indicateurs complémentaires dans un objectif de suivi et pilotage de l'action publique. Ces critères ne font pas partie du cahier de charge de labélisation et ne sont pas considérés dans le processus de sélection.

<b>b. Bénéficiaires</b>
-------------------------

Sont éligibles les structures en région Centre Val de Loire qui portent des programmes de maturation, d'incubation et d'accélération.

### **III. CONDITIONS ET NATURE DES FINANCEMENTS**

Les programmes labélisés bénéficieront d'un appui de la Région dans le cadre d'actions d'accompagnement, d'animation et de mises en réseau génératrices de valeur ajoutée.

### **IV. PROCESSUS DE SÉLECTION**

La Région Centre-Val-de-Loire lance un Appel à manifestation d'intérêt à destination des programmes d'incubation répondant aux exigences énoncées par le cahier des charges correspondant.

Les programmes devront candidater par le biais du dépôt d'un dossier de candidature que vous trouverez en annexe de cet AMI.

- Le dossier de candidature pour les programmes de maturation est disponible en Annexe A. Il devra être remplis uniquement pour les programmes positionnés sur cette brique.
- Le dossier de candidature pour les programmes d'incubation est disponible en Annexe B. Il devra être remplis uniquement pour les programmes positionnés sur cette brique.
- Le dossier de candidature pour les programmes de maturation est disponible en Annexe C. Il devra être remplis uniquement pour les programmes positionnés sur cette brique.
- L'annexe D est à remplir par tous les candidats, et contient les indicateurs demandés au titre du suivi et du pilotage de l'action public, non évalués.
- Enfin, les candidats devront fournir pour chaque programme
  - Le rapport d'activité de l'année N-1
  - La plaquette descriptive du programme
  - Les CVs des équipes dirigeantes et des personnes internes en charge de l'accompagnement réalisé au sein du programme candidat
  - L'annuaire des experts externes mobilisés sur le programme.

Les candidatures seront examinées au fil de l'eau/lors de 1 ou 2 appels aux dates au premier et second semestre de chaque année par les services de la Région selon le système de notation suivant :

- Une notation sur 30 points, chaque axe valant 10 points.
- 13 critères prérequis devant être remplis totalement ou partiellement (pour certains critères) par le programme pour obtenir la labellisation.
- 17 critères non-prérequis apportant des preuves de la qualité des prestations du programme.

Les candidatures retenues seront validées par la Commission Permanente du Conseil Régional. La labellisation est accordée pour une durée de 3 ans.

Modalités de dépôt :

**L'AMI Innovation collaborative en RCVL est ouvert à partir du 11 juillet 2024. La réception des dossiers se fera au fil de l'eau. Une première labellisation se fera sur la base des dossiers déposés avant le 30 septembre.**

Les projets sont à adresser uniquement sous forme électronique via la plateforme de dépôt :  
[ami.incubation@centrevaldeloire.fr](mailto:ami.incubation@centrevaldeloire.fr)

## **CONTACTS ET INFORMATIONS**

Pour toute demande d'information complémentaire concernant cet appel à projets, les points de contact à la RCVL sont :

- Jean-Philippe BROSSARD, Directeur de l'Economie :  
[jean-philippe.brossard@centrevaldeloire.fr](mailto:jean-philippe.brossard@centrevaldeloire.fr)
- Noémie LATIF Assistante de direction  
[noemie.latif@centrevaldeloire.fr](mailto:noemie.latif@centrevaldeloire.fr)